

Greffes municipale

Séance du Conseil communal du 15 octobre 2010

La Municipalité informe les électeurs que, dans sa séance du 15 octobre 2010, le Conseil communal a accepté le préavis suivant:

- **Préavis 22/2010**

Arrêté communal d'imposition pour les années 2011 – 2012.

Le préavis cité ci-dessus peut être consulté sur le site internet de la Commune ou au Greffe municipal, bâtiment Mon Repos, chemin de la Colline 5.

Décision susceptible de référendum jusqu'au **8 novembre 2010**, en vertu de l'art. 107 de la loi sur l'exercice des droits politiques.

Greffes municipale